

Réponses catholiques à l'appel à l'action 48 et aux questions sur la « doctrine de la découverte »

La Conférence des évêques catholiques du Canada, la Conférence religieuse canadienne, le Conseil autochtone catholique du Canada et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix ont répondu à l'appel à l'action 48 de la Commission de Vérité et Réconciliation et ont traité de questions relatives aux concepts juridiques dits « doctrine de la découverte » et *terra nullius*. Ces quatre organismes représentent les évêques, les instituts de vie consacrée, les sociétés de vie apostolique, les peuples autochtones et les laïcs catholiques. Leurs deux documents ont été élaborés en consultation avec le Conseil autochtone et sont datés du 19 mars 2016, solennité de saint Joseph, patron principal du Canada.

Le premier des deux textes appuie la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il signale que l'esprit de la Déclaration « peut être le point de départ d'une réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones au Canada ». Il souligne également que l'Observateur permanent du Saint-Siège aux Nations Unies « a appuyé explicitement cette Déclaration à plusieurs occasions ». En 2010, quand le gouvernement du Canada a annoncé qu'il appuierait la Déclaration de l'ONU, Mgr Pierre Morissette, alors président de la CECC, a signé une lettre commune avec divers dirigeants religieux pour exprimer leur reconnaissance envers le gouvernement et l'exhorter « de travailler en partenariat avec les peuples autochtones sur une façon respectueuse d'avaliser et de mettre en œuvre » la Déclaration de l'ONU. Le texte complet se trouve au <http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/reponse%20catholique%20cvr%20-%20appel%20action%2048.pdf>.

Le deuxième texte traite de la « doctrine de la découverte » et de la notion de *terra nullius* (terre de personne). Il « examine et rejette des concepts et des principes dénués de fondement dont se sont servis les Européens pour justifier la saisie de territoires qui appartenaient à des peuples autochtones, et souvent connus sous le nom de 'doctrine de la découverte' et de *terra nullius* ». Il déclare que « l'heure est venue de publier une déclaration pour répondre aux erreurs et aux contre-vérités transmises, souvent par des chrétiens, depuis l'époque dite des grandes découvertes ». Après avoir formulé cinq principes qui rejettent l'utilisation qui a été faite de ces notions juridiques pour priver les peuples autochtones de leur droit, le document fournit en annexe un aperçu historique de l'élaboration de ces deux concepts juridiques à l'égard de l'enseignement catholique et du rejet qu'il en fait. Le texte complet se trouve au <http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/reaction%20catholique%20-%20doctrine%20de%20la%20decouverte%20et%20tn.pdf>

Les deux documents appellent tous les catholiques – laïcs, membres d'instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique, diacres, prêtres, et évêques – à prendre sept engagements afin de « continuer à cheminer avec les peuples autochtones pour édifier une société plus juste où seront cultivés et honorés leurs dons et ceux de toute la collectivité ». Ces engagements comprennent notamment:

- Travailler en collaboration avec les établissements d'enseignement et les programmes de formation catholiques afin de présenter l'histoire et l'expérience des peuples autochtones;
- Travailler en collaboration avec les séminaires et les autres centres de formation afin de promouvoir une « culture de la rencontre » en intégrant l'histoire des pensionnats indiens et celle du travail missionnaire au Canada, avec « ses faiblesses et ses forces »;
- Encourager les partenariats entre les groupes autochtones et les établissements de soins de santé;
- Promouvoir un modèle de justice réparatrice au sein du système de justice pénale;
- Appuyer l'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées;
- Approfondir les relations, le dialogue et la collaboration avec les Autochtones;
- Inviter les paroisses et les institutions catholiques à se familiariser davantage à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.